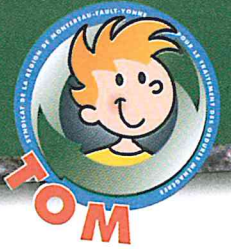


SIRMOTOM

Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères

22 rue de la Grande Haie 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél : 01 64 32 67 23 - Fax : 01 64 32 08 12

E-mail : sirmotom@wanadoo.fr - SIRET 257 701748 000 28- APE 3811 Z



SÉANCE DU LUNDI 04 NOVEMBRE 2013

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. CHOMET, DELAUNE, BOITEUX, Mmes HECTOR, COLLET, M.M. D'HAENE, BRETHERAU, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, PATY, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, LEFIER, POILE, LABADILLE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, Mmes FONTENAILLE, LAURENT, M.M. BATTENDIER, MARCOIN, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse-Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande-Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins, Varennes-sur-Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez-le-Bocage, Villebéon, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de la Chapelle-Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Férrottes, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D'HAENE

Absents : Mme CARTERON (Balloy), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve-les-Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville-Saint-Jacques), M. BLISSON (Cannes-Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), Mme MASSON (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy-sur-Yonne), M. MAILIER (Montereau-Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux-sur-Lunain), M. ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle-Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUDADI (Flagy), Mme MANGATAYE (Voulx).

Absents excusés : M. Yves JEGO, Mme VILLIERS, Mme HURTAULT, M. CHAUCHAT.

L'ordre du jour était le suivant :

Installation de nouveaux délégués pour la commune de Châtenay-sur-Seine

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité, d'accueillir Messieurs Jean-Yves BIGOT et Guy CHOMET en leur qualité de délégués titulaires, et Messieurs René DELAUNE et Georges GUERIN, en leur qualité de délégués suppléants au sein du SIRMOTOM.



Installation de nouveaux délégués pour la commune de la Brosse-Montceaux

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité, d'accueillir Monsieur Claude PATY en sa qualité de délégué titulaire et Monsieur Patrick LE GARLANTEZEC, en sa qualité de délégué suppléant au sein du SIRMOTOM.

Approbation du Procès-Verbal du 28 juin 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Autorisation donnée au Président à lancer une procédure d'Appel d'Offres pour la fourniture de véhicules en contrat de location longue durée

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président :

- A lancer un marché en application de la procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics, pour la location longue durée de trois ans, d'un véhicule de type utilitaire et un véhicule de type citadine, pour un montant maximum sur trois ans estimé à 30 000 euros ;
- A attribuer et à signer le marché à venir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Modification de la délibération n°DCS2013/36 : Convention EcoDDS

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité, la modification de la convention EcoDDS de la façon suivante :

- le forfait de compensation des coûts opérateurs pour les DDS ménagers est de 0,20 €/habitant, et non de 20 €/habitant.

Modification du règlement de collecte

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité, la modification du règlement de collecte, en supprimant les mentions relatives au pouvoir de police.

Modification des règlements des déchetteries

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité, les modifications à apporter aux règlements des déchetteries.

Autorisation donnée au Président à signer une convention de reprise des radiographies et films numériques

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec la société Recycl-M, et l'ensemble des documents s'y rapportant afin de supprimer le coût de collecte et de traitement des déchets radiographiques tout en ajoutant des recettes de valorisation.

Autorisation donnée au Président à créer une régie de recettes spécifique à l'encaissement des cartes supplémentaires d'accès en déchetterie

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour la fourniture des cartes supplémentaires délivrées pour l'accès en déchetterie et à prendre les arrêtés correspondants.



Création d'un poste d'Attaché Territorial

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président, dans le cadre de promotion interne :

- A créer à compter du 1^{er} janvier 2014 un poste d'attaché territorial (catégorie A), l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- A compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- A inscrire au budget du Syndicat les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé ainsi que les charges sociales s'y rapportant.

Création d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président, dans le cadre de promotion interne :

- A créer à compter du 1^{er} janvier 2014 un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B), l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- A compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- A inscrire au budget du Syndicat les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé ainsi que les charges sociales s'y rapportant.

Avancement de grade : détermination des ratios promus-promouvables

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à adapter le tableau des effectifs de la collectivité, et approuvent à l'unanimité les modifications à apporter à la délibération « Avancement de grade : mise en place des ratios promus-promouvables » du 07 mars 2008 portant détermination des ratios « promus-promouvables » pour l'avancement de grade.

Autorisation donnée au Président à recruter deux personnes « Gilets Verts » en contrat d'avenir

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à créer deux emplois en contrat d'avenir et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer une étude de faisabilité pour la mise en place de la tarification incitative (Délibération sur table)

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à attribuer le marché au **Groupe ABBD – CITEXIA – LANDOT & Associés** représenté par le mandataire **ABBD - 21, rue Bergère 75009 PARIS**, pour un montant de 79.200,00 € H.T soit 94.723,20 € T.T.C, à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Affaires et questions diverses